1,30 €
N° 1330
Semaine du 25 au 31 août 2021

LE POHER

Le Poher : 2, rue du Général-Lambert 29270 Carhaix-Plouguer - Tél. : 02.98.99.15.14 - E-Mail : redac@poher-hebdo.fr

PLÉLAUFF : DES FOUILLES ILLÉGALES À CASTEL-CRAN PAGE 5

MAËL-CARHAIX : POLÉMIQUE AUTOUR DE LA PLAQUE DE GLENMOR PAGE 7

CBD : Chanvre à part

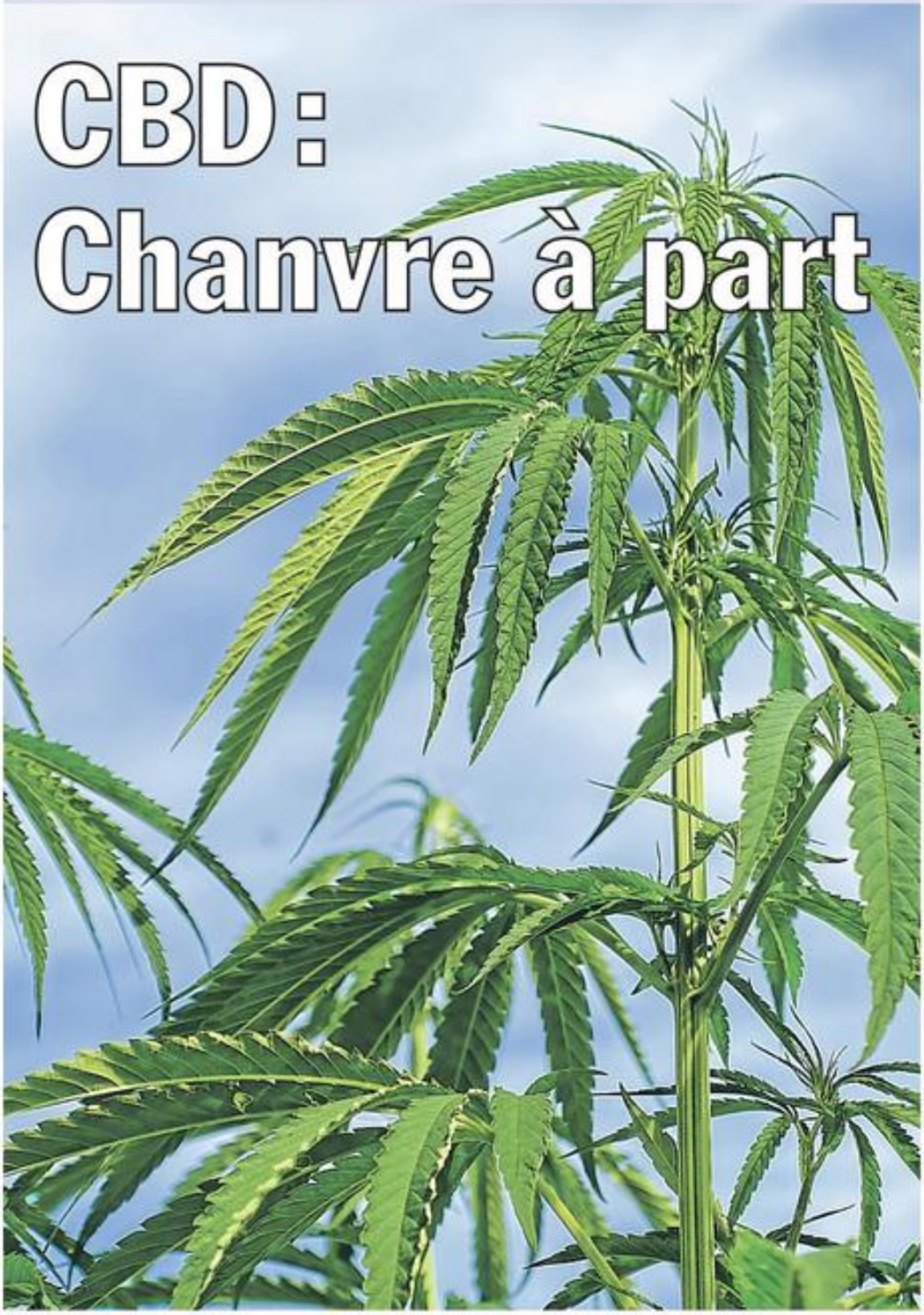

Parfois diabolisé en raison de certaines variétés psychotropes, le chanvre a pourtant été cultivé en centre Bretagne et dans une grande partie de l'Europe pendant des siècles, particulièrement pour la fabrication de textiles. Il est vrai que cette plante ne manque pas d'atouts, notamment en matière nutritionnelle ou relaxante, avec le développement de la vente de produits à base de CBD. Il est aussi au cœur d'une filière en plein développement en centre Bretagne, dont il pourrait être le prochain « or vert ». Lire notre dossier en pages 2 et 3.



FREDDY, LE BONHEUR D'ÊTRE CALLACOIS PAGE 28

CENTRE BRETAGNE
Fin de chantier en vue pour le gazoduc PAGE 5

CENTRE BRETAGNE
Une formation à l'écoconstruction à Carhaix PAGE 6

CARHAIX
À la rencontre de campeurs heureux ! PAGE 9

BULAT-PESTIVIEN
La bannière Saint-Joseph restaurée PAGE 12

SAINT-RIVOAL
De curieuses cuillères en bois PAGE 15

CHÂTEAUNEUF
Un beau pardon de Notre-Dame-des-Portes PAGE 16

GOURIN
La rentrée de la Gourinoise contre le cancer PAGE 17



FOOTBALL : LE RETOUR DE LA COUPE DE FRANCE PAGE 19

Le chanvre est diabolisé depuis des dizaines d'années. Pourtant, la plante recèle des trésors nombreux qui pourraient bien fortifier l'économie du pays et aider à la bascule vers un monde plus vert.

Les bienfaits du chanvre sont multiples, pour la planète, pour notre santé, pour l'économie et sont porteurs d'emplois. Le nom français du "chanvre" provient d'ailleurs de son nom latin, *cannabis*. Mais plusieurs sortes de plantes cannabis existent. Le cannabis communément cultivé en occident est le *cannabis sativa*, qui veut dire "qui sert à tout", à différencier de son cousin, le chanvre indien ou cannabis indica, servant pour d'autres usages, dits "récréatifs". Le chanvre est cultivé dans le monde depuis des milliers d'années et pourtant redécouvert il y a peu.

Economiquement redoutable



Christophe Latouche, chanvrier chez L'CHANVRE

Le cannabis sativa a un taux de THC (le tétrahydrocannabinol, la molécule psychotrope) quasiment nul. Il est utilisé dans les filières du textile, de l'alimentation, dans l'automobile ou dans la construction pour citer quelques exemples. Semé d'avril à mai suivant les régions, il se récolte d'août à septembre. Toute la plante est alors fauchée : la tige, mais aussi la graine de chanvre qui est très nutritive. La tige servira plus tard dans le textile ou comme isolant pour la construction. "Quand on est arrivés sur le marché en 1998, il n'y avait quasiment pas d'entreprises spécialisées dans la filière en France, indique **Christophe Latouche**, chanvrier chez **L'Chanvre à Gouarec**. On s'est d'abord lancés dans les matériaux de construction. Avec la crise du bâtiment, vers 2005, on a basculé doucement sur la filière du grain. En cinq ans, nous sommes devenus leaders du marché français. On a fabriqué les machines, on en a notamment créé pour faire de la farine de chanvre car ça n'existait pas en France, et les premières décortiqueuses à chanvre. On travaille aujourd'hui beaucoup avec des sportifs, des professionnels de la santé, des restaurateurs. On est présents dans beaucoup de supermarchés, sans notre étiquette réelle. On alimente des circuits. On est présents dans beaucoup de supermarchés, sans notre étiquette réelle. On alimente des circuits. On a pris une place très importante sur le marché : on est référents sur la production et sur les transformations. Plus de la moitié de notre fabrication est vendue à des laboratoires pour faire des crèmes, des huiles, des produits de santé."

De plus, la transformation de graines de chanvre créé de l'emploi en centre Bretagne. Dans l'entreprise, **L'Chanvre**, s'ils n'étaient que deux personnes au départ de l'aventure, ils sont maintenant neuf, avec un chiffre d'affaires multiplié par cinq en seulement quatre ans.

Une richesse nutritive et médicinale

70

Le chanvre est 70 fois moins polluant que le coton.

16.000

Après avoir couvert plus de 170.000 hectares de l'Hexagone, il y a encore 150 ans, la plante n'occupe plus qu'aux environs de 16.000 hectares dans le pays.

En Bretagne, on comptait encore plusieurs dizaine de milliers d'hectares de culture de chanvre il y a 150 ans. Elle n'en occupe plus que 250.

2

Les graines de chanvre sont deux fois plus riches en protéines que l'œuf et la viande.

1588

En 1588, l'Invincible Armada espagnole quitte la péninsule ibérique pour conquérir l'Angleterre protestante. La tempête et les corsaires britanniques en auront raison. Une grande partie des voiles de la flotte espagnole était issue de toiles de chanvre et lin breton.

Les bienfaits du chanvre comprennent notamment une richesse en acides gras essentiels, une contenance de huit acides aminés essentiels et une teneur en minéraux et vitamines. "La graine de chanvre, c'est comme une noisette : on casse la coque sans toucher à l'intégrité de l'amande qu'on récupère. On y retrouve les mêmes protéines que dans l'œuf, le poisson ou la viande. Quand l'œuf est à 12% de protéines et le bœuf à 18%, la graine de chanvre décortiquées est déjà à 31%, avec le même profil en acides aminés et de protéines. C'est exceptionnel ! La filière chanvre est intéressante dans tous les domaines et se développe de plus en plus dans l'alimentaire et le médical de nos jours. Nos produits autour du chanvre à la vente concernent par exemple des graines décortiquées qui sont une bombe au niveau diététique et très recherchées par les sportifs, les végétariens et les convalescents, des huiles pour cuisiner, de la farine, du chocolat, des galettes énergétiques, du tofu ou encore des huiles calmantes pour les brûlures, les piqûres, les plaies ouvertes et des huiles calmantes sublinguales à base de fleur" poursuit **Christophe Latouche**.

S'il y a un regret que nous confie le chanvrier, c'est en ce qui concerne les produits à base de CBD vendus en France. Le CBD est l'abréviation de "cannabidiol", molécule constituante de la plante sans effets psychotropes mais avec des effets relaxants : "Le CBD vendu vient surtout de l'étranger. De nos jours, on commercialise en France des produits CBD qui ne sont pas biologiques et sur lesquels on n'a aucune garantie. Aujourd'hui, presque tous les produits CBD que l'on trouve sur le marché sont des "isolats", c'est à dire qu'on nous apporte de l'étranger des molécules de CBD isolées de la fleur de cannabis par solvant ou C02 et ce concentré est ensuite reconditionné en France dans des excipients de type huile d'olive. Et c'est vendu entre 45€ et 60€ le gramme actif. C'est trop cher. Cette logique de ne pas produire sur le territoire français vient du fait qu'il faut s'interroger : quel est le plus gros fabriquant et vendeur pharmaceutique d'Europe ? C'est tout. Des exemples de la pression des lobbys, on en a plein ! Nous, chanvriers, savons à quel point les industriels et les politiques sont capables de nous faire avaler une couleuvre. Le chanvre couvrait l'Europe il y a 70 ans. Entre 1940 et 1955, ils ont réussi à éliminer de la planète une plante qui était incontournable depuis des siècles".

Le CBD concerne d'ailleurs les maux liés au système inflammatoire : menstruations douloureuses, arthrose, arthrite ou encore problèmes de sommeil, la dose de confort de CBD variant chez chaque individu. A utiliser d'après le chanvrier sans aucunes contre-indications. Il ajoute : "Mais quels sont les

médicaments que vendent le plus les industries pharmaceutiques ? Les anti-inflammatoires : ibuprofène, doliprane. Tous les jours, tout le monde en achète. Les laboratoires font leur beurre avec ça. Les produits anti-inflammatoires issus du chanvre vont à leur encontre".

L'atout écologique

Christophe Latouche l'affirme "Si cette plante n'avait pas cette image diabolique autour de la toxicomanie, elle serait davantage présente chez nous. C'est une image donnée volontairement pour pouvoir la mettre de côté". C'est en effet une plante écologique qui irait à l'encontre du fonctionnement de la société actuelle. "Le chanvre, ce n'est pas qu'un métier, ça va au delà. On défend une filière que j'appelle "Notre bonne fée la belle verte". "Notre bonne fée" pour la filière écologique d'excellence, et "la belle verte est une évidence, car c'est une plante exceptionnelle". C'est la plante de la décroissance. On lui a tordu le cou il y a 70 ans à cause de ça. On a énormément de solutions techniques avec cette plante, mais ça embête fortement le monde industriel, donc ils l'ont diabolisée. Ils ont eu de la veine qu'il y ait du THC dedans."

Ecologique, car pour citer un exemple, le chanvre est 70 fois moins polluant que le coton. Le chanvre est une culture historique en France, notamment en Bretagne. En raison des propriétés psychotropes de la plante, elle a failli disparaître après avoir occupé jusqu'à 170.000 hectares de l'Hexagone. Aujourd'hui, développement durable oblige, la France en est le premier producteur européen.

Sa culture n'a également que des avantages : une fois la plante semée, il n'est plus nécessaire d'intervenir. Il n'y a pas à mettre de désherbant, de fongicide ou d'insecticide. C'est une plante rustique, insensible à la plupart des maladies, et de par son fort développement en végétation, elle permet de couvrir le sol et de mettre les mauvaises herbes à l'ombre qui, alors, ne parviennent pas à pousser. Cette culture est très bénéfique pour les sols et très économe en eau. Elle n'a pas besoin d'être irriguée ce qui permet de maximiser les rendements de la culture suivante.

La législation autour du chanvre

En France, sauf dérogation exceptionnelle, seules les variétés de chanvre industrielles peuvent être autorisées tant que le taux de THC reste en dessous de 0.2%. Une vingtaine de variétés de chanvre sont ainsi éligibles à la culture industrielle. La loi permet la circulation des fibres de chanvre et des graines de chanvre ainsi que leur commerce entre les Etats membres de la zone européenne de libre échange. Les particuliers peuvent d'ailleurs utiliser les fibres et les graines de chanvre, légaux en possédant un certificat de conformité. Leur production, leur utilisation et leur culture à l'usage commercial ou pour toute activité professionnelle sont strictement soumises à autorisation. Il est de plus illégal en France de vendre ou d'acheter des graines de cannabis pour les faire pousser. La législation française restreint strictement l'utilisation des fleurs de chanvre, l'importation et l'utilisation commerciale et celle-ci et interdit tout produit dont le taux de THC est supérieur à 0,2%. Le cannabis à usage récréatif est interdit en France.